



Ville de METZ
Pôle Education
Service Vie des Ecoles et Patrimoine
B.P. 21025 - 57036 METZ CEDEX 1
Tél : 0800 891 891
Email : cartescolaire@mairie-metz.fr

DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

ENFANTS NON MESSINS*

Cette demande dûment complétée doit recueillir l'avis des autorités figurant au verso dans l'ordre indiqué, avant d'être adressée à la Mairie de Metz

Date limite de dépôt au Service Vie des Ecoles et Patrimoine: le 7 MAI 2015

NOM	Prénom	Date de naissance	Nom et adresse de l' <u>école demandée</u> :
			Maternelle
			Primaire
			Cours.....
Nom et adresse de l'école où <u>devrait aller l'enfant</u> :			
Maternelle			
Primaire			

ETABLISSEMENT OU ETAIT SCOLARISE L'ELEVE L'ANNEE SCOLAIRE PRECEDENTE :

NOM et PRENOM DU TUTEUR LEGAL DE L'ENFANT :

ADRESSE : Tél. :

PROFESSION : LIEU DE TRAVAIL : Tél. :

HORAIRES :

PROFESSION DU CONJOINT : LIEU DE TRAVAIL :

GARDE DE L'ENFANT : conjointe père mère alternée

FRERES ET SŒURS

Nom	Prénom	Age	Etablissement fréquenté	Classe
.....
.....
.....

Avertissement CNIL : Les informations recueillies par le service Vie des Ecoles et Patrimoine font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des demandes de dérogations qui seront examinées par la Commission ad hoc. Elles sont réservées à l'usage de la Mairie. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Hôtel de Ville de Metz, à l'attention du CIL, Administration Générale 1, Place d'Armes - 57036 METZ Cedex 1 Téléphone 0 800 891 891

MOTIFS PRECIS DE LA DEMANDE : (à compléter par les parents)

000

Joindre obligatoirement les pièces suivantes:

- 1) Document relatif à l'état-civil de l'enfant (acte de naissance ou livret de famille)
2) Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture de gaz ou autre, bail)
3) Selon le motif : Ex : garde de l'enfant
{Attestation d'emploi des responsables légaux ou copie de fiche de paie
{Attestation sur l'honneur de la personne assurant la garde et justificatif de son domicile

1° Cachet de l'école que devrait fréquenter l'enfant
Avis du Directeur ou de la Directrice

Date et Signature :

2° Cachet et avis de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription dont dépend l'école que devrait fréquenter l'enfant

Date et Signature :

3° Cachet et avis du Maire de la Commune d'origine
ou du **Président** (dans le cas d'un regroupement de communes)

Date et Signature :

auprès duquel une participation financière de 681 euros (227 € par trimestre) sera exigée par la Ville de Metz

Renseignements complémentaires obligatoires:

- Renseignements complémentaires obligatoires:**

 - Organisation par la commune de résidence ou le syndicat de communes d'un service de
 - restauration : OUI NON
 - garde périscolaire : OUI NON
 - Ces prestations sont-elles destinées à tous les enfants, sans restriction d'âge ? OUI NON
(rayer la mention inutile)

N.B. Les dossiers seront examinés par une commission et les décisions seront notifiées aux familles dans la seconde quinzaine du mois de juin.

En l'absence de tous les justificatifs nécessaires, les demandes ne seront pas traitées.

Les dossiers retournés après le *7 mai 2015* seront étudiés au début du mois de septembre.

* le tarif de la cantine pour un enfant non messin s'élève à 7,30€ au 1^{er} mars 2015